

221C1880
FR0000121964-FS0616

26 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juillet 2021, la société Resolution Capital Limited¹ (Level 38, Australia Square, Sydney, NSW Australie, 2000), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 juillet 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir 14 010 100 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 4,83% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions KLEPIERRE sur le marché.

¹ La société Pinnacle Investment Management Group Limited détient indirectement 44,50% du capital de Resolution Capital Limited (le solde étant détenu par les dirigeants de la société). La société Resolution Capital Limited déclare agir indépendamment de la société Pinnacle Investment Management Group Limited, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 290 355 032 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.